

Les lois hautement restrictives n'éliminent pas l'avortement.

Au contraire, elles augmentent la probabilité que les avortements réalisés ne soient pas médicalisés.



Taux d'avortement

Pays où l'avortement est totalement interdit ou admis pour sauver la vie de la femme seulement

37 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 44 ans

Pays où l'avortement est disponible sans restriction de motivation

34 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 44 ans

0

10

20

30

40